

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JUIN 2016 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

**Présents** : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mme Marie-Noëlle GAUVIN, Mme Florence GERMAIN, Mr Didier AUBRY, Mme Véronique LEVERT, Mr Philippe GESLAIN, Mr Stéphane AUMEUNIER, Mr Jean-François MERE, Mr Jean-Louis MECHIN.

**Absentes excusées** : Mr Christian GEDOUX, Mme Aurélie DAMIEN.

**Secrétaire de séance** : Mr Stéphane AUMEUNIER.

Procuration de Mme Aurélie DAMIEN à Mr Stéphane AUMEUNIER.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2016.

**FINANCES** :

**- Budget communal : Etat des finances au 15 juin 2016**

Fonctionnement :	Dépenses :	342 430.39	€uros
	Recettes :	345 256.68	€uros
	Excédent :	2 826.29	€uros
	Excédent antérieur :	437 288.34	€uros
	Total :	+ 440 114.63	€uros

Investissement :	Dépenses :	19 145.58	€uros
	Recettes :	72 945.70	€uros
	Excédent :	53 800.12	€uros
	Déficit antérieur :	12 976.41	€uros
	Total :	+ 40 823.71	€uros

**- Budget assainissement Etat des finances au 15 juin 2016**

Fonctionnement :	Dépenses :	16 822.31	€uros
	Recettes :	42 654.47	€uros
	Excédent :	25 832.16	€uros
	Excédent antérieur :	60 605.34	€uros
	Total :	+ 86 437.50	€uros

Investissement :	Dépenses :	215 460.37	€uros
	Recettes :	375 828.48	€uros
	Excédent :	160 368.11	€uros
	Déficit antérieur :	77 365.13	€uros
	Total :	+ 83 002.98	€uros

## **AFFAIRES GENERALES :**

### **- Fusion SIVY – SIAVB**

Monsieur le Maire expose que vu l'arrêté n° 2016-1-0500 du 25 mai 2016 définissant le projet d'un nouveau syndicat de communes issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Vallée du Barangeon (SIAVB) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale ;

Le Conseil Municipal de chaque commune est appelé :

- à donner son avis sur ce nouveau périmètre ;
  
- à déterminer le nombre de délégués représentant chaque commune, ce nombre pouvant être fixé à : un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e) ;
  
- à procéder à l'élection d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e).

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide (à l'unanimité) de :

- donner un avis favorable sur ce nouveau périmètre ;
- déterminer le nombre représentant la commune d'ALLOGNY (Cher) à un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
- d'élire comme délégué titulaire Mr THEBAULT Alain (Maire) et comme délégué suppléant Mr PONTIER Thierry (Maire-Adjoint).

### **- SIAVB : Dédommagement pour utilisation des locaux communaux**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SIAVB accepte de dédommager à hauteur de 400.00 €uros la commune d'Allogny du fait que le technicien de rivière utilise le bureau de l'atelier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent le montant de ce dédommagement.

### **- Fusion des communautés de communes en Terres Vives, Hautes Terres en Haut Berry et Terroirs d'Angillon**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par arrêté en date du 10 mai 2016 la Préfecture a défini un projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes en Terres Vives, de la communauté de communes Hautes Terres en Haut Berry et de la Communauté de Commune les terroirs d'Angillon dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale et que les membres du conseil municipal doivent donner leur avis sur ce nouveau périmètre.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal ont voté à bulletin secret et par 7 voix pour, 6 contre et 1 abstention ce nouveau périmètre est validé.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que maintenant un nom doit être donné à cette nouvelle fusion. Il leur demande de se prononcer sur les noms suivants :

- Terres du Haut Berry
- Terroirs en Haut Berry

Cœur en Haut Berry  
Terres Vives du Haut Berry  
Coteaux du Haut Berry

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal ont voté à bulletin secret.  
4 conseillers municipaux ont choisi Terres du Haut Berry  
1 conseiller municipal a choisi Cœur en Haut Berry  
7 conseillers municipaux ont choisi Terres Vives du Haut Berry  
2 conseillers municipaux ont voté blanc

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut choisir un lieu pour le siège de la future communauté de communes.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal ont voté à bulletin secret.  
9 conseillers municipaux ont choisi VASSELAY  
1 conseiller municipal a choisi LES AIX D'ANGILLON  
4 conseillers municipaux ont voté blanc.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut donner son accord sur la composition du futur conseil communautaire. Suite aux simulations effectuées par les services de la préfecture aucun accord local n'est possible, seule la répartition définie par le droit commune s'applique soit 47 sièges à répartir. Allogny conserve deux sièges.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité ont validé cette proposition.

#### **- SDE 18 : Arrêté modifiant les statuts**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par arrêté en date du 25 mars 2016 la Préfecture a accepté la modification des statuts du SDE18 en validant la prise d'une nouvelle compétence « Aide aux collectivités » et l'adhésion des Communautés de Communes Fercher Pays Florentais et des Trois Provinces.

#### **- SDE 18 : Mission d'Aide aux collectivités**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre du SDE18 qui grâce à sa nouvelle compétence « Aide à la carte » peut assister les maîtres d'ouvrage pour les travaux impactant les bâtiments publics inférieurs à 25 000.00 €uros et non soumis a permis de construire.

#### **- Fonds de Solidarité Logement**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la convention pluriannuelle concernant le financement du Fonds de Solidarité Logement, qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées entre le département et la commune doit être renouvelée. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et décide de verser une participation financière de 526.00 €uros pour l'aide au logement pour l'année 2016.

#### **- La Prinquette : numération des voies**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à la demande du service des Impôts foncier de Bourges les voies de la Prinquette doivent être répertoriées (Route de St Doulchard, Chemin de la Prinquette, Chemin communal de la Prinquette).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal adoptent les dénominations proposées.

#### **- Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur :

La parcelle C n°733 située 34 route de St Martin d'une superficie de 11a 56ca

Les parcelles B n°46, 47, 43, 35, 36 et 661 situées 29 route d'Henrichemont d'une superficie de 1ha 92a 49 ca,

Les parcelles D n°906, 1007 et 1008 situées lieu dit « Le Chat bur » d'une superficie de 45a 38ca,

Les parcelles C n°174 et 175 situées 6 route de Mehun d'une superficie de 3a 05ca,

Les parcelles C n°120, 130 et 121 situées 7 route de Mehun d'une superficie de 8a 57ca,

Les parcelles B n°890 et 891 situées 51 route d'Henrichemont d'une superficie de 1ha 15a 53ca,

La parcelle B n°897 située 17 rue des rois d'une superficie de 18a 05ca.

#### **- Informations diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- que la cabine téléphonique sera bientôt démontée.

- que la commune de Menetou Salon organise un concours communal des Maisons fleuries le 25 juin à 14 heures. La commune d'ALLOGNY ne sera pas représentée.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre du Mr HUSSET James.

### **GESTION DU PATRIMOINE**

#### **- Réseau d'eaux usées : recherche des eaux parasites**

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que suite à une réunion entre la Police de l'eau, la SATESE, VEOLIA et la mairie il a été décidé de passer une caméra sur les 360 mètres de canalisation du chemin de la Milleterie et de poser deux sondes IJINUS route de Neuvy et une sonde IJINUS route de Vierzon afin de rechercher les eaux parasites. Une fois cet état des lieux effectué il conviendra de décider quels sont les travaux à effectuer avant 2020.

#### **- Skate Park :**

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que les dossiers de subventions sont déposés.

Mr Jean-François MERE, conseiller municipal, informe que le Pays de Bourges a voté une subvention de 12 000.00 Euros.

#### **- Informations diverses**

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que tous les membres du conseil municipal ont été destinataire de l'étude effectuée par ENERGIO, que l'étude sur le chauffage bois est en cours.

### **COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

#### **- Règlement intérieur de la Maison des Associations**

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal le futur règlement intérieur de la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce règlement qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**- Règlement intérieur de la salle informatique**

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal le futur règlement intérieur de la salle informatique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce règlement et autorise Monsieur le Maire à signer.

**- Convention de mise à disposition des locaux communaux aux associations.**

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que chaque association de la commune utilisatrice des locaux communaux devra signer une convention. Il présente aux membres du conseil municipal cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer.

**- Location de matériel communal**

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal le projet indiquant les conditions de location du matériel communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ces conditions de location.

**- Subventions aux associations**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention de 200.00 €uros à l'association « ADSL ». Mme Véronique LEVERT, conseillère municipale et présidente de l'association est sortie et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres de conseil municipal acceptent de verser cette subvention.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention de 729.92 €uros à la fédération départementale des foyers ruraux du cher qui s'occupe de cinéma itinérant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres de conseil municipal acceptent de verser cette subvention.

**- Informations diverses**

Monsieur Philippe GESLAIN, conseiller municipal, informe les membres du conseil municipal que des mesures de champs électromagnétiques ont été effectuées à proximité du pylône situé chemin des Fougères. Le rapport de mesure conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de FACILAVIE pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que :

Le feu d'artifice aura lieu le 2 juillet et qu'il recherche des bénévoles pour assurer la sécurité sur les parkings.

Qu'un pique-nique républicain aura lieu le 14 juillet dans le parc de vieux chêne.

Que la facture de transport scolaire a été envoyée et que les cartes de bus seront envoyées par la poste.

Que la randonnée de la Communauté de Communes aura lieu à PIGNY.

## **EDUCATION**

### **- Règlement intérieur du restaurant scolaire 2016 – 2017**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal le futur règlement intérieur du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce règlement et autorise Monsieur le Maire à signer.

### **- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2016 – 2017**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal le futur règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce règlement et autorise Monsieur le Maire à signer.

### **- Tarif accueil périscolaire 2016 – 2017**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, propose de revoir ce tarif lors du prochain conseil municipal.

### **- Règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal le futur règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce règlement et autorise Monsieur le Maire à signer.

### **- Convention de mutualisation des frais de transport**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal la convention de mutualisation entre la commune et la CCTV concernant 66 enfants qui se sont rendus au complexe sportive Cathy Melain lors de l'année scolaire 2014-2015. Le coût du transport est évalué à 9.03 € par enfant soit 595.98 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette convention et autorisent Monsieur le Maire à signer.

## **ENVIRONNEMENT**

### **- Recherche des dégâts suite aux intempéries**

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que la commune d'Allogny a été classée en zone de « Catastrophe Naturelle »

Deux chemins communaux ont subi des dégâts.

### **VEOLIA : Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2015**

Ce rapport sera présenté au prochain conseil municipal.

### **- SIAEP : Renouvellement de la délégation de service public**

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que le SIAEP votera le renouvellement de sa délégation de service public le 27 juin prochain.

Un état du réseau d'eau potable sera effectué. Les parties défectueuses seront réparées ou changées et ce avant la mutualisation soit 2020.

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, souhaite signaler la réactivité de VEOLIA lors du problème d'eau potable survenu sur la commune.

#### **- PLUI**

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que le dossier est en cours (lancement du marché d'appel d'offres ouvert pour recourir à un prestataire pour l'élaboration du PLUI et du PLH) et que la fusion entre les diverses collectivités ne remettra pas en cause ce dossier.

#### **- Convention de mise à disposition d'un broyeur**

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que les trois agents de la commune sont formés à l'utilisation de ce broyeur.

#### **- Informations diverses**

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que la borne incendie située route de Méry es Bois ne fonctionne plus. Un devis est en cours.

Le camion benne sera livré le 27 juin 2016.

Qu'il prévoit de continuer le passage piétons de la route d'Henrichemont, des trottoirs route de St Martin et de curer des fossés.

Mr Jean-François MERE, conseiller municipal souhaite avoir une information sur l'opération « voisins vigilants » et savoir quand les rapports de délégation 2015 seront présentés aux membres du conseil municipal.

La séance est levée à 20 heures 58.